



Vente aux enchères licitation

Par kyderia

Bonjour,

Suite à un désaccord avec mon ex concubine pour la vente d'un appartement que nous avons en indivision, j'envisage de demander à ce que la vente soit forcée (licitation) avec mise aux enchères du bien.

Au travers de vos expériences pouvez vous me dire à quelle hauteur en général les biens sont dépréciés par le biais de ce type de vente.

Je vous remercie,

Par ESP

Bonjour

Impossible à dire car c'est le jeu des enchères.

Mais la sous valorisation est quasi systématique.

Par kyderia

Merci pour votre réponse.

Et les frais inhérents avocats, etc sont importants ?